

Ministère
de l'Agriculture, du Commerce
et des Travaux publics.

Durée : Quinze ans.

N° H 6957

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1^e Le breveté qui n'aura pas acquitté son amende avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2^e Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans, à date du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou dans l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3^e Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.....

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou étiquettes, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera la qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

3.

Brevet d'Invention

sous garantie du Gouvernement.

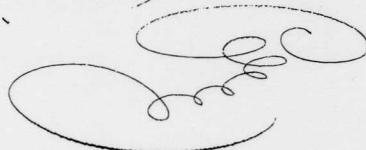
Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 15 Octobre 1860, à 12 heures 50 minutes, au Secretariat général de la Préfecture du département de la Seine, et constatant le dépôt fait par le

Marcel

d'une demande de brevet d'Invention de quinze années, pour une machine à calculer.

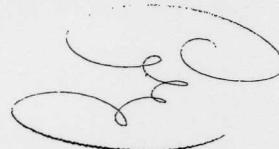


Arrêté ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré à G. Marcel (Gimel-en-Moëvre),
horloger mécanicien à Paris au 24 de Dray, 44.

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'Invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 15 Octobre 1860,
pour une machine à calculer.



Article deuxième.

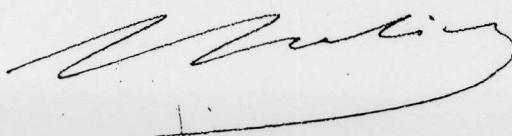
Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'Invention, est délivré au G. Marcel pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description & un des Doubles du dessin déposés à l'appui de la demande, la conformité entre les pièces descriptives ayant été diulement reconnue.

Paris, le 21 octobre mil huit cent soixante.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur du Commerce intérieur,



(1) La durée du Brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 6 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des amendes ou pour la mise en activité des découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant à obtenir des délais pour le paiement de la taxe et la mise en activité des brevets ou à être relevé d'une déchéance écocure.

Mémoire descriptif d'éposé à l'appui
de la demande d'un Brevet d'invention et de
Perfectionnement de quinze ans, pour une
nouvelle machine à calculer.

Cette machine que la figure 1 représente en grandeur d'exécution est pourvue d'un seul cylindre cannelé AA, conforme à ceux que j'ai décrits dans mon brevet de 1846; comme ces derniers une partie de la circonference de ce cylindre est occupée par dix-sept dents dont la longueur varie graduellement de deux en deux et d'une même quantité depuis la première qui est la plus longue jusqu'à une neuvième qui sont les plus courtes. Comme précédemment encore ces dents sont accompagnées dans toute leur longueur par une évidure ou encoche dans lesquelles viennent s'engager les pignons de six dents 1, 2, 3 & quand ils y sont suffisamment rentrés les dents du cylindre sur la circonference duquel ils continuent à être ajustés à frottement doux comme le représente la fig. 2.

Si nous terminons l'analogie de cette machine avec mon ancienne disons de suite que ces pignons 1, 2, 3 &c glissent sur des arbres BB1-BB2-BB3 & coupés en demi-lune ou munies d'une rainure dans toute leur longueur comme on le voit fig. 3 rainure dont l'unique but est d'empêcher ces pignons de tourner indépendamment de leur arbre tout en leur permettant de glisser parallèlement à lui pour les faire engrenes dans un couple de dents quelconque depuis leur dent jusqu'au neuvième couple. Ce glissement est encore transmis à ces pignons par des bras b1-b2-b3 & fig. 2 fixés par une vis de pression à des arbres ou échelles d'anges comme les premiers concentriquement autour du cylindre et qui glissent dans les platines BB, B'B' fig. 1. Sur l'extrémité de chacun de ces arbres qui saillit au delà de la platine B'B' est fixée perpendiculairement à eux une pièce b1d1-b2d2-b3d3 & fig. 2 dont l'extrémité qui se fait face au dehors de la platine de devant CC est munie d'un bouton et d'une petite aiguille qui se met sur une ligne droite divisée en dix parties marquées 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Cette aiguille indique par le chiffre auquel elle correspond le nombre de couples de dents qu'engrène le pignon conduit par l'axe ou échelle auquel elle aboutit et par le rang qu'elle occupe l'ordre d'unités qu'elle représente.

C'est pour faciliter la lecture de ces chiffres dont l'ensemble fait à l'écriture du multiplicande que j'ai incliné de quarante cinq degrés environ la plaque de devant CC avec la base EF de la boîte de l'instrument. C'est assez dire

que la fig. 1 représente la machine vue par derrière c'est à dire
dans le sens diamètre opposé à la plaque CC.

S'assous maintenant à l'application de la partie de la machine
comprise entre les plates B'B' et B''B'' dont le mécanisme ne
présente plus aucun ressemblance avec mon arithmateur de 1846.
Les U, D, C, M & sont dix roues parfaitement égales et équidi-
stantes entre elles, rivées chacune sur un canon tournant indépen-
damment des uns des autres et de leur arbre commun L qui
est sur le prolongement de celui du cylindre AA avec lequel
il se confond en une seule et même ligne droite.

Chacune de ces roues est munie d'un petit tambour de
cuivre tt, & soude à la base de leurs dents et sur la circonference
duquel est gravée trois fois à la suite l'une de l'autre et dans
l'ordre ordinaire la série des dix caractères 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.
Chacun de ces trente pignons occupe l'espace de deux dents de
ces roues qui pas conséquent en ont soixante. Dans chacune
d'elles engrenent un pignon de six ailes désignés par 1', 2', 3'
semblables à ceux du cylindre et glissant comme ces derniers
sur les mêmes axes BB1-BB2-BB3 & dans la rainure dans laquelle
ils sont aussi emprisonnés. Leurs canons sont également pourvus
d'une gorge que vient aussi embrasser l'extrémité fourchue d'un
bras dont l'autre extrémité est fixée à un arbre unique glissant
comme les échelles et parallèlement à elles et par conséquent
aux arbres BB1-BB2-BB3 & à travers les plates B'B' et B''B''.

On comprend sans peine qu'à l'aide du glissement de cet arbre
commun on pourra au moyen simultanément les dix pignons
1', 2', 3' & qu'il conduit de la roue qu'ils engrenent dans le
dessin. Sur une roue quelconque des suivantes. C'est même
uniquement pour faciliter le passage d'une roue sur l'autre
que les extrémités des dents de ces pignons sont taillées en biseau
ou fuseau et qu'en outre on a pris soin de disposer les dix roues
U, D, C, M de manière à ce que les pleins et les vides de leur
dentures se trouvent sur une seule et même ligne parallèle
aux axes absolument comme si elles ne formaient entre toutes
qu'une seule et même roue.

Cela compris et sachant en outre que le tambour de chaque
roue laisse voir un de ses trente dents à travers une des
six fenêtres pratiquées à la hauteur de G fig 2, le long
de la plaque CC, il me sera facile de faire comprendre la
manière d'opérer.

Soit 21050 à multiplier par 1.

Écrivant à l'aide des boutons 01, 02, 03 & le multiplicande
21050, les pignons 1, 2, 3, 4, 5 fig. 1 prendront dans le cylindre
la position qu'ils occupent sur le dessin c'est à dire que le
pignon 5 ou des dixaines de mille engrenera dans le deuxième
couple de dents, le pignon 4 ou mille avec le premier couple
le pignon 3 ou certaines centaines en dehors de l'engrangage le pignon
2 ou des dixaines engrenera avec le cinquième couple de dents le
pignon 1 ou des unités restera comme les pignons 3, 6, 7, 8
9, 10 à zéro dents. En faisant faire alors une révolution

complète au cylindre la roue C des unités restant immobile pour
tambours continuera à marquer dès à la première fenêtre, tandis que la roue
D des dixaines avançant de 1/10 de degré sur tambours passeront dès à 5
la roue C des centaines restera au repos, la roue M des mille passera
dès à un et enfin la roue D des dixaines de mille de degré à deux.
On lira donc à travers les dix fenêtres le nombre 21050 si comme
vous l'avez supposé les dix tambours montraient tous deux degrés
avant l'opération.

Si au lieu d'avoir à multiplier le nombre 21050 par 1, j'avais
eu à le multiplier par 10, il m'eût suffi de faire passer le piquou
à fuseau 1, 2, 3 & de la roue qu'ils occupent sur la suivante en faisant
glisser d'un cran l'arbre commun qui s'appelle de transport qui le
conduit tous et le nombre 21050 aurait également paru à travers la galerie
mais reculé d'un rang vers la gauche c'est à dire multiplié par 10 soit
210500. Par suite pour multiplier à même nombre 21050 par cent
par mille & il me suffirait de faire glisser l'arbre de transport de manière
à amener le piquou 1 des unités sur la roue C des centaines ou M des mille
tous les autres piquous partageant nécessairement le mouvement au tour du cylindre
feront toujours apparaître à travers la galerie le nombre 21050 mais reculé
de deux ou trois rangs vers la gauche c'est à dire multiplié par 100, par
1000 & soit dans le premier cas 2105000 et dans le second 21050000.

On a déjà deviné sans doute que pour multiplier à même nombre par plusieurs
unités, dixaines, centaines & soit 4 unités, par exemple il suffira de faire
exécuter la révolution au cylindre après avoir toutefois amener les piquous
à fuseau dans la position qu'ils occupent dans le degré, puis on devrait
lire alors dans la galerie le nombre 863200 pour produit de 21050 par 4. Mais
hâtez-vous de remarquer que le résultat ne sera tel qu'autant que la
roue C des centaines dont le piquou 3 de cylindre est à zéro de degré aura elle-même
avançé de deux mille six cent cinquante vingt dixaines de report. Comment
a lieu ce report c'est ce que je vais expliquer.

L'axe 663 ou des centaines est porteur comme tous les autres à l'exception de
celui des unités d'un petit disque(s) fixé sur lui à l'air & d'une vis. La roue
D effectuée par ce disque porte à la base de son dentaire une ou plusieurs
petites cannes taillées en biseau et dont les positions sont convenablement
choisies pour que l'une d'elles passe toujours sous le disque toutes les fois que
le tambour de la roue qui le porte passe derrière zéro; Le disque
s'écartant alors de toute la hauteur de la cane fera glisser ses pivots
l'arbre 663 auquel il est fixé, par suite le piquou de 6 ailes(s) coincillé
à l'autre extrémité du même arbre sortira de son rang pour se porter sur le
passage d'une dent dite de retenue dont cet arbre le cylindre mais qui ne
se présentera à lui qu'après le passage du dernier couple de degrés du
cylindre sous le piquou mobile 3 porté par le même arbre que le piquou
(2) qui nous concernons. Ces deux piquous se trouvant donc toujours au repos
au moment de la rencontre du piquou (2) avec la dent de retenue, tourneront,
sans se contrarier, d'un tiers de tour & plus à pasuite la roue C avancera
d'un mille de plus que si elle n'avait été soumise qu'à l'action unique du
piquou mobile 3. Une cane est aussi fixée sur le cylindre à la suite de la dent de
retenue dans l'unique but de repousser le piquou (2) ainsi que tous les autres à
leur position primitive c'est à dire en dehors du passage de la dent de retenue
immédiatement après son action. Ces piquous sont maintenus dans cette
position par des ressorts dont la tête plonge dans une des deux gorges pratiquées
sur leur canne pour retomber dans l'autre quand ils seront de nouveau
nouvellement portés sur le passage de la dent de retenue par les cannes des roues 663, 662
ce qui arrivera toutes les fois que leurs tambours passeront d'un zéro à un autre.
Inutile d'ajouter que ces évidures sont convenablement pratiquées sur le cylindre
pour que les piquous 1, 2, 3 & 4 soient nullement gênés dans leur jeu par
les piquous 5, 6, 7, 8, 9, 10 retenus ajustés comme le prennent à frapper sur la
circumference du cylindre.

Sous complétion ces applications multiplient 21050 par 234.

Après avoir écrit le multiplicande 21050 à l'aide des boutons correspondants dit plus haut

je ramène les piquous à leur place dans la position qu'ils occupent dans le dessin à l'aide de l'arbre de transport, puis faisant exécuter 4 tours au cylindre j'aurai multiplié 21050 par 4 unités.

C'est ici le lieu de dire que les révolutions du cylindre sont comptées par une aiguille qui parcourt un cadran dont le centre est en K fig. 2 fixé sur la plaque de devant C.C. Cette aiguille est rivée à une tige ou manivelle portée par l'arbre moteur, l'égal arbre porte à son extrémité intérieure une roue de change qui engrené dans un pignon fixé sur un arbre dont l'autre extrémité porte une roue qui engrené dans une autre roue engrenage sur l'arbre O du cylindre. Il suffira de dire que ces engrenages sont calculés pour que le cylindre fasse dix tours pendant que l'aiguille en fait un pour deviner que le cadran parcouru par cette aiguille est divisé en dix parties marquées 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Sous multiplié par 3 dixaines je fuis glissé d'un cran l'arbre de transport, puis enfoncé l'aiguille de l'arbre matin du 3 au zéro j'aurai fait exactement 3 fois un cylindre et par conséquent multiplié par 3. Mais plus 3 dixaines puisque les piquons à fuscais ont été probablement enfoncés dans une sorte de la gâche. Puis je fis aut enroulé glisser l'arbre de transport d'un autre cran pour avancer enrouler les piquons d'une sorte de la gâche je ferai exactement 2 nouvelles révolutions sur cylindre et je vais enfoncer l'aiguille du 2 au zéro et j'aurai ainsi multiplié par 3 plus 2 mais pas 2 centaines. Comme les deux derniers produits, j'en suis également au premier puisque après n'avoir pas ramené les fondations je ne pourrai pas traverser la galerie le nombre 486720 qui devrait être de 21050 par 234.

Pour atteindre une telle chaine des roues U, D, C & fig. 4 est munie de trois goupilles EEE, qui se tiennent entre elles et placées sur le même rayon de rotation. Dix pièces Q rivées à un arbre commun X pivotent dans les plateaux B'B'B'B' se trouvant en présence de ces goupilles qu'elles ont pour mission de ramener constamment dans la même position connue l'indique le dessin, toutes les fois qu'on appuie sur la pièce QQ ou plutôt sur ses leviers fixé à l'extrémité de l'arbre X qui les porte toutes. C'est précisément dans cette position que les dix tambours montrent tous de leurs trois faces à travers les fenêtres. remarquons toutefois que pour que ce mouvement ait lieu il faudra probablement rendre la liberté aux roues U, D, C & ou les dégremant de leur piquoir à fuscau; ces deux mouvements s'exercent presque simultanément et s'opposent sur un bâton extérieur fixé à l'extrémité d'une tige à coulisse arrêtée de deux appuis de cannes ou biseaux qui par leur action sur l'arbre de transport dégagent simultanément de leurs roues tous le piquoir qu'il connaît avant d'agir sur l'arbre X.

At Paris 15 September 1860

S. Maurer, ingénieur mécanicien

rue du Dragon, 44.

Dessin fourni à l'appui de la demande d'arr. n° 6
 brevet d'invention et de perfectionnement du guinche
 pour une nouvelle machine à calculer.
 Eté 1906
 Paris
 C. Collotel

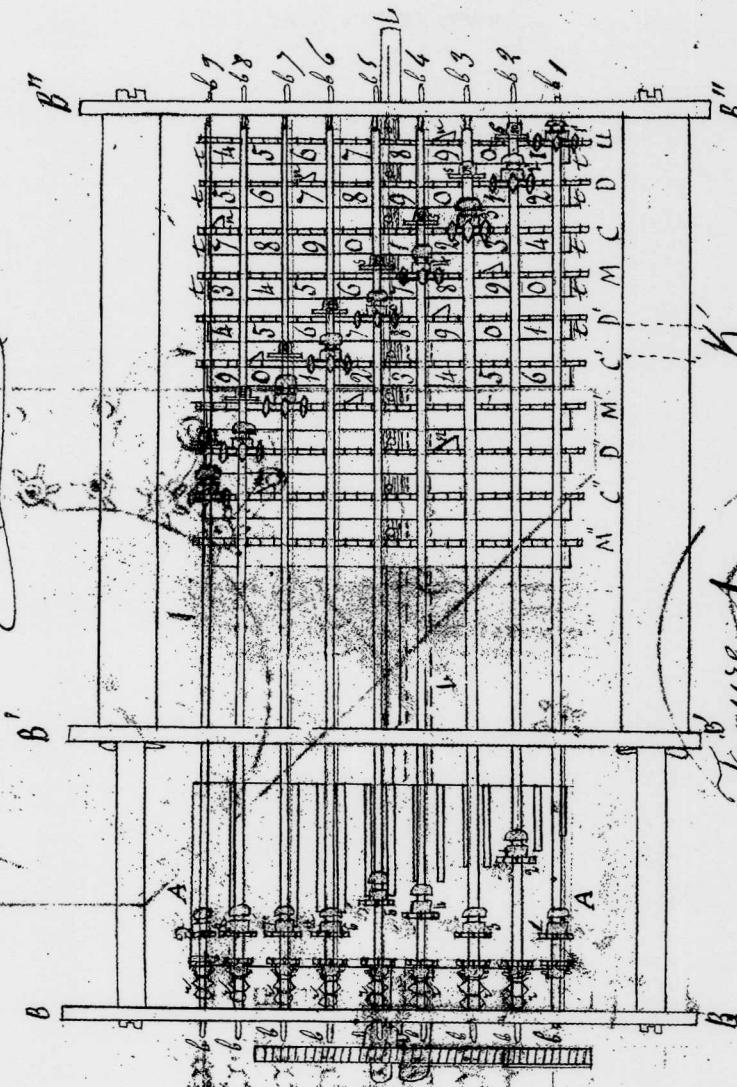
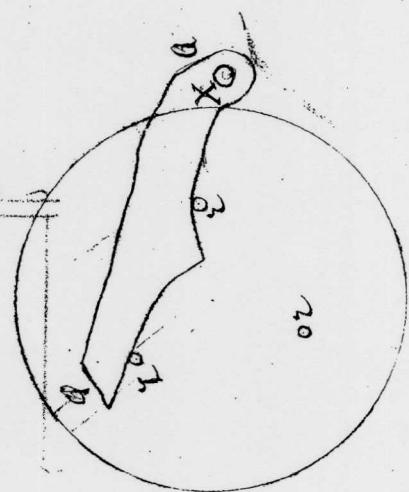
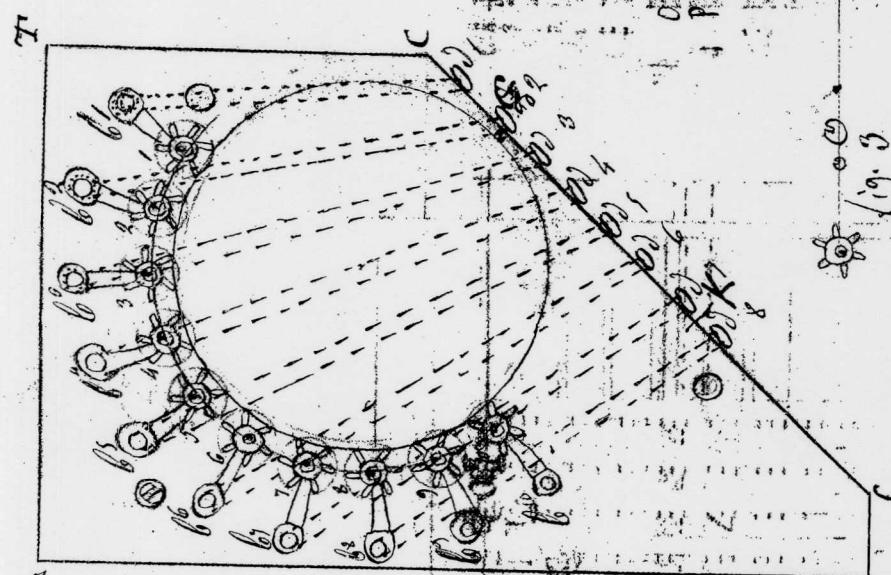


Figure
 1



F

~~Le pourvoi annexé au Projet de budget pour
l'an 1861, a été déposé au Ministère de l'Agriculture et du Commerce
par le Dr Mauzel.~~

Paris, le 26 Octobre 1860

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département
de l'Agriculture du Commerce et des Travaux publics
Pour le Ministre

Le Directeur Délégué

Durier